



Communiqué du mercredi 10 octobre 2018

## **Les opposants à la chasse à courre provoquent des risques gravissimes**

La **pression incessante** que les opposants à la chasse à courre et antisécistes radicalisés font subir aux chasseurs à courre du Rallye Bretagne depuis le début de la saison ne cesse de semaine en semaine de provoquer des risques d'une extrême gravité.

Hier, des **militants animalistes affiliés à AVA** (mouvement anti-chasse sabotant régulièrement des chasses à courre) ont pénétré les sous-bois de la forêt domaniale du Gâvre pour **saboter la chasse**, à l'insu bien-sûr des organisateurs.

La pression inadmissible et dangereuse d'obstruction à l'acte de chasse finit par créer une **tension constante**, elle était particulièrement palpable hier. Le piqueur de l'équipage (celui qui mène les chiens), a fait une très mauvaise chute. Un médecin urgentiste et membre de l'équipage lui a rapidement porté secours, procédant à un massage cardiaque qui s'avérait indispensable avant l'arrivée des pompiers. De manière provoquante au départ de l'ambulance, les opposants ont ostensiblement applaudi pour manifester, devant témoins, leur satisfaction de ce grave accident.

Souffrant d'une double fracture du tibia et du péroné, ainsi que d'une atteinte aux malléoles interne et externe, le blessé a été pris en charge par le SMUR 44 et opéré dans la soirée. L'Equipage a également déposé plainte pour obstruction à l'acte de chasse et mise en danger de la vie d'autrui.

Le même jour, un suiveur de l'équipage, chargé de la sécurité, s'est vu **menacer avec un couteau** par un de ces opposants en présence de trois témoins. Il a déposé plainte.

Cet accident intervient quelques semaines après que les opposants se sont retrouvés au milieu d'une chasse à tir où se déroulait une battue. Cet acte inconscient aurait pu provoquer un accident mortel. Le président de la chasse (ACCA) a bien-sûr déposé plainte.

La Société de Vènerie qui regroupe les 390 équipages chassant à courre à travers la France condamne fermement ces **agissements inacceptables**. Elle tient à rappeler que le droit de chasse est protégé et s'exerce dans le strict respect de la loi. Entraver une chasse comme le fait régulièrement AVA est puni par la loi. Mettre en danger la vie des chasseurs n'est pas acceptable.

Contact communication Loire-Atlantique : Antoine Santos 06 28 47 04 79